



Chères lectrices, chers lecteurs

Je suis heureux de vous faire parvenir notre dernier Infoticker SISA **declare|it**. Prenez 10 minutes de votre temps pour remettre vos connaissances douanières à jour.

En rapport avec l'introduction des nouveaux schémas de la douane et de la monnaie de facturation Eurostat, la douane a procédé à quelques changements organisationnels et techniques à court terme.

Dans cet Infoticker j'aimerais vous informer de ces changements et ainsi garantir qu'il vous sera possible de travailler sans problème avec SISA **declare|it** après le 12.12.2011 resp. après le 1.1.2012. N'hésitez pas à nous contacter, l'équipe de SISA **declare|it** répondra volontiers à toutes vos questions.



Jürg Zellmeyer
Chef de produit **declare|it**

Rollout **declare|it** V3.0

Le Rollout de **declare|it** V3.0 et de NCTS V2.8 est en cours.

Jusqu'au 12 décembre, SISA procède à l'adaptation de tous les clients sur les nouvelles versions

Le centre de calcul SISA a été adapté aux nouvelles versions le week-end du 19/20 novembre.

Pays d'expédition

La désignation du champ **Pays de production**, qui existait dans l'import et l'export au niveau de l'en-tête sera renommée **Pays d'expédition** à partir du 12.12.2011.

Attention pour les utilisateurs d'e-dec Export

A partir du 12.12.2011 pour les annonces de déclaration d'exportation le champ optionnel **Pays d'expédition** (anciennement **Pays de production**) ne **doit plus** être transmis. Lorsqu'une interface est utilisée pour la réalisation d'une déclaration d'exportation, celle-ci doit être adaptée en conséquence.

La semaine prochaine, nous allons installer un patch sur le centre de calcul, celui-ci empêchera la transmission du **Pays d'expédition** lors d'annonces de déclaration d'exportation, ce patch pourra aussi être mis à la disposition des clients ayant une licence. Lors de notre prochain release **declare|it** Export le champ **Pays d'expédition** sera retiré de l'affichage.

Informations supplémentaires:

[e-dec Info Nr. 27, DGD \(Octobre 2011\)](#)

[Circulaire 920.3-1/11.003 Statistique du commerce extérieur](#)

Trafic de réparation et de perfectionnement

Avec le release de la douane du 13.11.2011 certaines adaptations dans le domaine du trafic de réparation et de perfectionnement ont été mises en vigueur. Pour une documentation détaillée vous pouvez vous reporter au document adapté publié par la DGD.

Informations supplémentaires:

[Taxation des cas spéciaux avec e-dec](#)

Selection & transit

A partir du 12.12.2011 la douane traitera les annonces S&T autrement.

Seul le nouveau document (bleu) sera transmis vers NCTS et apparaîtra sur le document de transit. L'ancien document préalable (rouge) est uniquement retourné vers e-dec Export et complète seulement la liste des exportations. Des adaptations ultérieures des documents NCTS ne sont pas possibles.

FREI OHNE Ausfuhrliste Definitiv



11CHEE000005361395.1

ST

Positionen: 1
 Packstücke: 1
 Rohmasse gesamt: 2.123
 Bestimmungsland: US

Security
 UCR Nummer: UCR1000-10-0001
 Kennnummer für besondere Umstände: Post- und
 Expressgutsendungen

Vorpapier (Art, Nummer, zusätzliche Angaben):
 Handelsrechnung, Rechnung 198, ---

```

MOEVE1R e-dec Selection&Transit
SISA (9006) Reinach
Spediteur : 9006 Dossier 982.10.1004
Deklarant : 1 Groupage
ZV : 9006
Kontrollzollamt ZV : CH001251 RC
Exporteur : 9005
MRN / Version : 11CHEE000005361395 1
Veranlagungszeit :
Vordokumentart : 380 Rechnung 198
Info
NCTS Vordokument/Ref : 740 900.888.777.111
NCTS Vordok. Datum : 11-10-2011 (TT-MM-YYYY)
Info Zuerich Flughafen
Transitweiterleitung : 1
    
```

2	1 - 1 / Karton
Luftfrachtbrief 900.888.777.111 Zuerich Flughafen	
BL 123876	CH
AURORA	US
Schuppen 3	
---	---

Documentations **declare|it**

Sur le site Web de SISA vous trouverez toutes les documentations **declare|it** disponibles à télécharger dans leurs versions récentes.

L'accès aux documents est possible par l'espace client avec l'utilisateur *Customer* et le mot de passe *sis1972*.

Changement dans le système harmonisé (HS)

Les marchandises concernées par le changement HS annoncées pour l'exportation avec e-dec Export en décembre 2011, doivent impérativement être exportées physiquement dans la même année, ou sélectionnées par le transitaire.

Sinon l'erreur de plausibilité bloquerait le traitement de la déclaration car le numéro de tarif ne serait plus valable entre-temps.

Dates et activités

- **13 novembre 2011:**
Passage au trafic de réparation et de perfectionnement
- **6 décembre 2011:**
Entretien au sein de la DGD dans le cadre du groupe de contact externe. SISA assiste à une réunion au sein de la DGD lors de laquelle les projets de l'année prochaine tels que eDDAT (déclaration en douane pour l'admission temporaire) et informatisation du procédé de transit national (« acquit-à-caution) seront concrètement abordés. Nous vous tiendrons informé dans nos prochains Infotickers
- **A partir du 12 décembre 2011** la douane n'accepte plus que le schéma e-dec **V3.0**. Vous devez impérativement avoir installé **declare|it V3.0** et NCTS V2.8.
- **A partir du 12 décembre 2011** pour e-dec le champ *Pays d'expédition* (anciennement *Pays de production*) ne doit plus être utilisé pour les annonces de déclaration d'exportation.
- **1^{er} Janvier 2012:**
Passage au système harmonisé (HS)

Helpdesk SISA

Du lundi au vendredi de 07:00 à 19:00

Telephone: 061/716 94 49
 E-mail: support.reinach@sis.ch
www.sisa.ch

© SISA Décembre 2011